



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE **Séance du 16 Février 2021 à 19h30**

Le 16 Février 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 Février 2021 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

Franck VINCHON, Laëtitia BOCQUILLET, Sébastien MOLAND, Philippe DEVOIR, Cédric MAILLY, Ophélie GRANTHOMME, Alexandre JACQUOT, Mathieu NOCHALSKI, Franck PEUTAT, Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND, Régis THOQUER, Julie CAMBIER, Clémence VARLET

Secrétaire : Régis THOQUER

Communauté de Communes : Groupement de commande « signalisation routière »

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande « signalisation routière » avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour une durée de 4 ans.

CDG 60 : Convention d'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion « Convention de prévention des risques professionnels » avec le CDG 60. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant. Le coût d'une visite médicale est estimé à 110,00€.

Demandes de subventions

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100,00 € à l'Association « Juin 1918 – Mémoire des Chars »

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention à l'Association APECVM Collège de la Vallée du Matz de Ressons sur Matz, UNAPEI Centre de l'Oise, E.N.V.O.L, l'association des Résidents et Amis de la Compassion – Domfront.

Remboursement frais

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais kilométriques, les frais de repas éventuels selon le barème en vigueur (avec justificatif) des agents techniques et administratifs contractuels, stagiaires ou titulaires avec effet rétroactif au 01.02.2021 dans le cadre des formations, visites médicales, réunions extérieures.

Participation mutuelle labélisée agents

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une participation pour les agents stagiaire et titulaire ayant une mutuelle labélisée de la Fonction Publique à hauteur de 35,00 €

Informations :

- ✓ Blason commune
- ✓ Proposition devis + travaux

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 16 février 2021 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	Groupement de commande « signalisation routière »	N°21-02-01
2	Convention d'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels	N°21-02-02
3	Demandes de subventions	N°21-02-03
4	Remboursement frais	N°21-02-04
5	Participation mutuelle labélisée agents	N°21-02-05

Isabelle DA SILVA		Franck Vinchon	
Laëtitia BOCQUILLET		Sébastien MOLAND	
Clémence VARLET		Franck PEUTAT	
Nathalie LOGNAND		Régis THOQUER	
Julie CAMBIER		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie GRANTHOMME	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT	
Mathieu NOCHALSKI			

